

# BRÈVES DE SANTÉ

## Bulletin d'information

### Février 2025

Mail : soutien.cham@gmail.com



**POUR LA REOUVERTURE D'UN EHPAD PUBLIC  
DANS LE BASSIN DE VIE DE FERRIÈRES-DORDIVES**  
Réunion publique le jeudi 27 février à 18h30, salle  
des Fêtes de Dordives, 8 rue de l'Église.

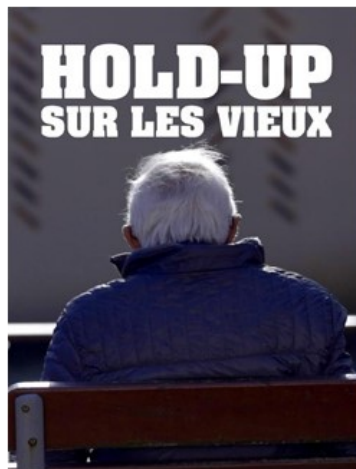


« Hold-up sur les vieux »,  
un film documentaire  
de Laurence Delleur  
et Nathalie Amsellem (2024).

Le film plonge dans la réalité des EHPAD en Europe, révélant un système marqué par la privatisation croissante et l'abandon des politiques publiques.

Des témoignages poignants mettent en lumière l'exploitation financière, le manque de régulation et les conséquences dévastatrices pour les personnes âgées et leur famille. Le film offre pourtant une lueur d'espoir, ouvrant des pistes pour un avenir

plus respectueux et solidaire pour nos aînés. Une projection-débat est envisagée.



### Les EHPAD publics en danger...

Depuis le 1er janvier, les EHPAD publics et associatifs habilités à l'Aide sociale à l'hébergement (ASH) sont autorisés à pratiquer des tarifs différenciés, en fonction des ressources du résident. Les résidents nouvellement admis en 2025 et non bénéficiaires de l'ASH devront régler des frais de séjour dont le montant pourra être augmenté jusqu'à 35 %. Cette mesure a été prise par le gouvernement afin d'améliorer la situation financière des établissements.

**En 2023, le déficit des seuls EHPAD publics s'est chiffré à 800 millions d'euros.**

70 % des lits relèvent du secteur public et du secteur privé non lucratif : associations, mutuelles, fondations. 30 % des lits sont gérés par des groupes financiers : ORPÉA, KORIAN DOMUS-VI, COLISÉE en sont les principaux.

**Le prix de journée d'un EHPAD est constitué de trois forfaits.**

**Le forfait hébergement** : 60 € (41 % du prix de journée). Il est réglé par le résident ou par le Département en cas d'ASH.

**Le forfait dépendance** : 17,57 € (12 % du prix de journée). Il est principalement financé par l'APA (Aide personnalisée d'autonomie) selon le degré de perte d'autonomie du résident, mais un tiers du montant reste à sa charge.

**Le forfait soin** : 68,50 € (47 % du prix de journée). Il est financé par la Sécurité sociale.

**Le secteur est profondément en crise, souffrant des mêmes maux que l'hôpital public.**

Il y a urgence à réaliser une loi de programmation pour le Grand âge et à revoir le modèle de financement. Plutôt que d'appauvrir les résidents, prélevons l'argent du côté des revenus du Capital. 40 % du budget de l'État est consacré aux aides aux entreprises alors que près de 100 milliards ont été distribués aux actionnaires du CAC 40 en 2024 (+ 270 % en 20 ans). Employons les richesses créées par le travail pour embaucher les 36 000 postes manquants dans les EHPAD publics (source CNDEPAH) et financer leur rénovation.

**BULLETIN D'ADHÉSION AU COLLECTIF MONTARGOIS NOTRE SANTÉ, NOTRE HÔPITAL, ON Y TIENT**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse.....

Mail : .....

A renvoyer à l'adresse du comité : Maison des associations, 32 rue Claude Debussy 45120 Chalette-sur-Loing (montant de la cotisation : 5 €)



### Se soigner devient un privilège.

Notre campagne contre les dépassements d'honoraires médicaux vient de s'achever. 588 habitants ont répondu au questionnaire qui leur était proposé lors de notre présence sur les marchés, devant l'hôpital et le point d'accueil de la Sécurité sociale. Les réponses apportées confirment l'extension de la désertification médicale dans le bassin du Montargois et le coût financier de la santé : **34 % des personnes interrogées déclarent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières, 21 % n'ont pas de médecin traitant pour elles-mêmes et leur famille, 28 % ne parviennent pas à consulter de médecins spécialistes dans la région** et citent en priorité, le manque de chirurgiens-dentistes, dermatologues et cardiologues, **68 % déclarent ne pas être couverts par leur complémentaire santé** (lorsqu'ils en bénéficient) pour le paiement de leurs dépassements d'honoraires. Enfin, 44,5 % des personnes interrogées indiquent ne pas être informées, au préalable, des dépassements qui leur sont facturés. D'après l'enquête réalisée par France Asso Santé, **le cumul des restes à charges visibles et invisibles s'élève à plus de 2 000 € par an et par personne, et jusqu'à 8 200 € pour 10 % des personnes les plus malades.** D'autres dépenses sont aussi à prendre en compte, comme les frais de transport. Faute de spécialistes dans l'agglomération montargoise, les rendez-vous doivent être pris en région parisienne ou dans l'Yonne. **Cette situation est insupportable. Il faut en finir avec le secteur conventionné à honoraires libres (appelé secteur 2), cause de profondes inégalités sociales et territoriales. Il y a urgence à réorienter notre système de soins, en créant un maillage territorial de centres de santé publics pluriprofessionnels et en dotant nos hôpitaux de personnels et services médicaux de spécialités.** Les résultats complets de notre enquête sont transmis aux élu.e.s du territoire et à l'Agence régionale de santé.

### Réduire l'AME revient à trier les malades.

Les parlementaires ont voté une diminution de l'Aide médicale de l'État. Ce dispositif, instauré en 2000, est destiné à permettre l'accès à certains soins aux personnes en situation irrégulière au regard de la réglementation sur le séjour en France. L'AME est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Son budget sera amputé de 111 millions d'euros sur le 1,3 milliard initialement prévu. Un collectif de 3 000 professionnels de santé dénonce les restrictions à ce droit universel. Faire de l'AME une variable d'ajustement budgétaire est une attaque choquante du travail de santé publique. Le rapport remis en 2023 par Claude Evin et Patrick Stéfanini établit que les soins couverts par l'AME sont réduits et ne favorisent en rien les flux migratoires, contrairement aux propos honteux et xénophobes de l'extrême-droite.

**STOP**

**AUX  
DÉPASSEMENTS  
D'HONORAIRES !**

**COORDINATION NATIONALE  
DES COMITÉS DE DÉFENSE DES HOPITAUX  
ET MATERNITES DE PROXIMITÉ**